bpifrance
ASSURANCE EXPORT

ASSURANCE CRÉDIT

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ASSURANCE-CRÉDIT

DAC N°

(à compléter par le service administratif)

1. VOUS

	Demandeur	Exportateur (si différent du demandeur)
Raison sociale :		
Adresse :		
N° Siret (14 chiffres) :		
CA en M€ :		

Personne en charge du suivi du dossier

Demandeur		**Exportateur** (si différent du demandeur)	
M./Mme :		M./Mme :	
Tél. :		Tél. :	
E-mail :		E-mail :	

Banque (si connue au moment du dépôt de la demande d'assurance-crédit remplie par l'exportateur) :

M./Mme :		M./Mme :	
Tél. :		Tél. :	
E-mail :		E-mail :	

2. PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Les dispositions légales régissant l'assurance-crédit pour le compte de l'État stipulent entre autres le principe de subsidiarité de celle-ci par rapport à l'assurance privée.

Avez-vous eu des contacts avec le marché privé ? ❑ oui ❑ non

Commentaires (raison du dépôt de la demande à Bpifrance Assurance Export) :

DAC N°

(à compléter par le service administratif)

3. VOTRE CONTRAT D'EXPORTATION (*)

Caractéristiques du contrat

Objet :

	Acheteur	Emprunteur (si différent de l'acheteur)
Raison sociale :		
Statut (public/privé) :		
Adresse : (siège social)		
N° Immatriculation/ Identifiant fiscal :		
Site web :		
E-mail :		
Tél. :		

Pays de l'acheteur :

Pays du destinataire final (si différent du pays de l'acheteur) :

Montant du contrat :

Devise contractuelle :

Contre-valeur en € :

Cours de conversion retenu :

En quelle devise est payé votre contrat ?

État du contrat : ❑ En projet ❑ Conclu - Date : ❑ Entrée en vigueur - Date :

Votre opération est-elle payée au comptant sur une durée inférieure à 24 mois ? ■ oui ■ non

Si oui, pour les contrats strictement inférieurs à 1,5 M€, seule la Part Française en pourcentage est à renseigner dans le tableau de décomposition. Pour les contrats compris entre 1,5 M€ et 5 M€, un tableau simplifié est à compléter. Pour les contrats supérieurs à 5 M€, la totalité du tableau de décomposition est à renseigner.

Sollicitez-vous une demande de prêt mixé ? ■ oui ■ non

Si oui, autorisez-vous la transmission des informations transmises dans le cadre de l'instruction de la demande d'assurance-crédit, au Comité Aide Projet Interministériel ? ■ oui ■ non

Énergies fossiles**

Votre demande d'assurance porte-t-elle sur l'export de biens ou services pour une opération ayant pour objet direct l'exploration, la production, le transport, le stockage, le raffinage ou la distribution de charbon ou d'hydrocarbures liquides ou gazeux, ou la production d'énergie à partir de charbon ? ❑ oui ❑ non

Si oui, merci de répondre à la question suivante : votre opération a-t-elle pour effet de réduire l'impact environnemental négatif, d'améliorer la sécurité d'installations existantes ou leur impact sur la santé sans en augmenter la durée de vie ou la capacité de production, ou vise-t-elle le démantèlement ou la reconversion de ces installations ? ■ oui ■ non

Les biens et/ou technologies exportés sont-ils des biens et/ou technologies militaires et/ou à double usage visés par la réglementation française et/ou de toute autre réglementation étrangère équivalente applicable ? ❑ oui ❑ non

Les composants des biens exportés sont-ils des composants militaires et/ou à double usage visés par la réglementation française et/ou de toute autre réglementation étrangère équivalente applicable ? ❑ oui ❑ non

Si vous avez répondu oui à au moins l'une des deux questions ci-dessus merci de remplir l'« Attestation relative aux biens » en annexe de la présente déclaration.

ASC 07 - Août 2026

* cf. notice explicative.

** cf. article L 432-1 du Code des assurances tel que modifié par la loi de finances 2023

❑ Projet dans le domaine des énergies renouvelables ou des technologies vertes*

Demande de bonus environnemental : ■ oui ❑ non

❑ Co-traitance ❑ Sous-traitance : ❑ Paiements directs ❑ Paiements « if and when »

Incoterms : ❑ CIF ❑ FOB ❑ autres (préciser) :

Le montant total de votre contrat est-il supérieur à 10 M€ ? ❑ oui ❑ non

Le projet se situe-t-il dans le périmètre, ou à proximité, d'une des zones sensibles classées au titre du droit national ou international ? ❑ oui ❑ non

Si vous avez répondu oui à au moins l'une des deux questions ci-dessus merci de remplir l'« Annexe Impact Global, Environnemental et Social » en annexe de la présente déclaration.

Votre contrat prévoit-il une clause de révision de prix ? ❑ oui ❑ non

Si oui : % du montant du marché :

Modalités de paiement des révisions de prix : ❑ comptant ❑ crédit

L'opération se déroule-t-elle en zone orange ou rouge de la carte sécurité du MEAE accessible depuis ce lien :
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/ ? ❑ oui ❑ non

Envoyez-vous du personnel sur place ? ❑ oui ❑ non

Pouvez-vous préciser le nombre de personnes, la durée du séjour et éventuellement les mesures de sécurité envisagées ou prises ?

Dans le cadre de cette opération, un agent agit-il pour votre compte ? ❑ oui ❑ non

Un contrat avec cet agent a-t-il été conclu ? ❑ oui ❑ non

Un contrat sera-t-il conclu ? ❑ oui ❑ non

Bpifrance Assurance Export se réserve le droit de demander le contrat d'agent à tout moment.

Nom et adresse de l'agent agissant pour votre compte dans le cadre de cette opération :

Une rémunération a-t-elle été versée à cet agent ? ❑ oui ❑ non

Une rémunération sera-t-elle versée dans le cadre de cette opération ? ❑ oui ❑ non

Quel est l'objet du versement de cette rémunération ?

Quels en sont le montant et les modalités de règlement ?

La rémunération est-elle versée dans le pays de l'agent ? ❑ oui ❑ non

Si non, dans quel pays :

Appel d'offres international : ❑ oui ❑ non

Avez-vous connaissance d'une concurrence d'un (autres) fournisseur(s) ? ❑ oui ❑ non

Si oui, le(s) quel(s) (nom, nationalité, conditions de l'offre, etc.) :

Avez-vous connaissance du possible soutien d'autres assureurs-crédit sur cette opération ? ❑ oui ❑ non

Si oui, le(s) quel(s) et à quelles conditions :

* cf. notice explicative bonus environnemental

** cf. notice explicative.

Décomposition du contrat par devises

	Monnaie de compte	Montant en monnaie de compte	Monnaie de paiement
Part rapatriable			
Part locale			

Décomposition du contrat par prestations [prix de vente pour les prestations françaises (inclure la marge), prix de revient pour les prestations étrangères et les prestations locales] et délais d'exécution (comptés en mois à compter de l'entrée en vigueur « m »)

- Si votre demande concerne un exportateur français dont le chiffre d'affaires social est strictement inferieur à 300M€ sur les trois dernières années consécutives, veuillez joindre à votre demande le tableau de décomposition des prestations dûment complété, disponible à l'adresse suivante : **Tableau de décomposition Part Française ETI PME**

- Si votre demande concerne un exportateur français dont le chiffre d'affaires social est supérieur ou égal à 300M€ sur les trois dernières années consécutives ou une entreprise étrangère, veuillez joindre à votre demande le tableau de décomposition des prestations dûment complété disponible à l'adresse suivante : **Tableau de décomposition Part Française Grands Comptes**

Nous vous rappelons que le tableau de décomposition de la part française fait partie intégrante du présent formulaire de demande d'assurance-crédit. Ainsi, par la signature de ce dernier vous attestez l'exactitude des éléments que vous avez portés sur le tableau de décomposition de la part française et vous vous engagez, dès que vous en avez connaissance, à informer Bpifrance Assurance Export de tout changement concernant ces éléments.

Prestations étrangères en prix d'achat ? (*)

Nature	Pays d'origine	Montant en €

Dépenses engagées

Dans le cadre de cette opération, y a-t-il ou y aura-t-il des dépenses, liées à l'exécution du contrat, engagées avant l'entrée en vigueur du contrat : ❑ oui ❑ non

Date de début d'engagement des dépenses :

Nature des dépenses (études, achats de fournitures, etc.) :

Montant des dépenses :

Cautions

	Devise	Montant	% Montant du marché	Émission	Mainlevée
❑ soumission				m+	m+
❑ restitution d'acompte				m+	m+
❑ bonne fin				m+	m+
❑ retenue de garantie				m+	m+
❑ autre (préciser) :				m+	m+

* cf. notice explicative.

Conditions de paiement

	Part rapatriable	Part locale
% à la commande		
% aux livraisons		
% en cours d'exécution		
% en fin d'exécution (dernière livraison, réception provisoire)		
% à la réception définitive		
autre (préciser)		
TOTAL		

Modalités de règlement / financement

Votre contrat commercial est :
❑ payable au comptant
❑ financé (crédit fournisseur, crédit acheteur, crédit documentaire à paiements différés)

S'agit-il d'un financement de projet ? * ❑ oui ❑ non

Si oui : Des droits d'ouverture de dossier "DOD" et de renouvellement "DR" s'appliquent. (cf. Montants dans la Notice explicative du Formulaire de demande d'assurance-crédit).

❑ Sur situations exigibles à ____ jours ❑ Transfert bancaire

❑ Crédit documentaire Date d'ouverture : Montant :
Banque émettrice : Banque confirmatrice :

❑ Crédit fournisseur
- ❑ Escompte simple
- ❑ Escompte sans recours — Date convention d'escompte / de cession :
- ❑ Cession bancaire — Banque escompteuse / cessionnaire :

❑ Crédit acheteur Banque prêteuse :
- ❑ Avec paiements progressifs — Date du contrat de prêt : Devise du financement :

* cf. notice explicative.

Caractéristiques du crédit à garantir

	Part rapatriable	Part locale
% à crédit		
Durée de remboursement du crédit (années)		
Point(s) de départ de remboursement		

Échéances (Principal + Intérêts) : ❑ dégressives ❑ égales ❑ semestrielles ❑ trimestrielles ❑ autres :

Stabilisation du taux de financement* : ❑ oui ❑ non

si oui, quel Taux Stabilisé*:

Le Contrat est porté par une ETI ou PME non filiale de grand groupe et dont le chiffre d'affaires est ≤ 150 M€
❑ oui > **TICR***

Le montant du contrat est ≤ 500 M€ avec une durée d'exécution ≤ 4 ans et une durée de remboursement ≤ 10 ans
❑ oui > **TICR***

Le contrat relève des annexes I à IV de l'Arrangement OCDE (changement climatique, nucléaire, aéronefs civils, navires)
❑ oui > Taux Adapté communiqué sur demande *

Le montant du contrat est > 500 M€ ou la durée d'exécution > 4 ans ou une durée de remboursement > 10 ans
❑ oui > **Taux Adapté* communiqué sur demande** (contactez d.a.i@bpifrance.fr en communiquant les informations indiquées dans la notice explicative)

Modalités de réservation de taux sollicités :

Taux Stabilisé au contrat commercial* ❑ oui ❑ non

Réservation du Taux Stabilisé : à la signature de votre contrat commercial merci de notifier dans les plus brefs délais la période de réservation retenue.

Taux Stabilisé à l'offre* ❑ oui ❑ non

Réservation du Taux Stabilisé* : ❑ 6 mois ❑ 12 mois

Taux au contrat de financement* ❑ oui ❑ non

Capitalisation des intérêts intercalaires : ❑ oui ❑ non

Capitalisation de la prime : ❑ oui ❑ non

Crédit(s) non garanti(s) par l'État

Est-il prévu de mettre en place d'autres crédits ? ❑ oui ❑ non

	Prêteur / Institution	Assureur-crédit	Montant en €
❑ Financement international*			
❑ Autres crédits			

* cf. notice explicative.

Sûreté(s)*

Est-il prévu de mettre en place des sûretés ? ❑ oui ❑ non

Garantie(s) de paiement : ❑ oui ❑ non

	Garant n°1	Garant n°2
Nom / Raison sociale		
Adresse (siège social)		
N° immatriculation / identifiant fiscal		
Site web		
Lien capitalistique avec l'acheteur / l'emprunteur		

Sûreté(s) réelle(s) : ❑ oui ❑ non - Description :

Autre(s) sûreté(s) : ❑ oui ❑ non - Description :

DAC N°

(à compléter par le service administratif)

4. GARANTIES SOLLICITÉES*

4.1 - Garanties aux exportateurs

	Débiteur privé		Débiteur public ou souverain
	Risque politique*	Risque commercial*	
En période d'exécution du contrat d'exportation			
❑ Garantie de l'interruption du contrat (*)	❑	❑	❑

Plafond (€) (**) :

Dont (€) : Correspondant au montant de la caution de restitution d'acompte

Dont (€) : Correspondant au montant de la caution de bonne fin (***)

Dont (€) : Correspondant au montant de la caution de retenue de garantie (***)

Dont (€) : Correspondant au montant des autres engagements de caution (***)

(***) Uniquement lorsque les cautions sont appelables en période d'exécution

ou (*)

❑ Garantie d'une enveloppe de créances du contrat en période d'exécution (*)	❑	❑	❑

Assiette (€) :

❑ Garantie de créances exigibles en cours d'exécution (*)

❑ Garantie de biens immatériels (*)

❑ Garantie de prestations de service (*)

À l'issue de la période d'exécution du contrat d'exportation			
❑ Garantie de créances après achèvement des obligations contractuelles (*)	❑	❑	❑

❑ Termes payables à la fin des obligations contractuelles (dernière livraison, réception provisoire) (*)

❑ Termes payables à la réception définitive (*)

❑ Crédit fournisseur (*)

Engagements de caution			
❑ Garantie des engagements de caution (*)	❑	❑	❑

❑ Soumission

❑ Restitution d'acompte

❑ Bonne fin

❑ Retenue de garantie

❑ Autre (préciser) :

❑ Garantie des dépenses engagées avant entrée en vigueur du contrat (*)	❑	❑	❑

Montant (€) :

4.2 - Garanties aux établissements de crédit

❑ Garantie de crédit acheteur	❑	❑	❑
❑ Garantie pure inconditionnelle (*)	❑	❑	❑
❑ Garantie d'escompte sans recours du crédit fournisseur	❑	❑	❑
❑ Garantie de cession bancaire du crédit fournisseur	❑	❑	❑
❑ Garantie de confirmation du crédit documentaire	❑	❑	❑

5. AUTRES GARANTIES PUBLIQUES DEMANDÉES OU ENVISAGÉES

	Si demande de garantie déjà déposée	
❑ Assurance prospection	n° de contrat :	
❑ **Assurance Caution Export** (risque exportateur)	n° d'enveloppe :	
❑ **Assurance Préfinancement Export** (risque exportateur)	n° d'enveloppe :	
❑ Assurance investissement	n° de dossier :	
❑ Assurance change	n° de dossier :	

* cf. notice explicative.

** S'agissant des contrats BTP ou ayant une part locale importante, vous pouvez vous référer aux documents disponibles sous ce lien pour vous aider à déterminer le pic de risque du contrat en construisant votre courbe de risque et ainsi évaluer le montant du plafond maximum garanti demandé.

6. ASSUJETTISSEMENT À LA LOI SAPIN 2

Votre établissement est-il assujetti [1] à l'obligation de conformité à l'article 17 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 » ?

❑ Oui - merci de répondre au questionnaire « Sapin 2 » en annexe à la présente déclaration

❑ Non

7. LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE D'ASSURANCE-CRÉDIT

Connaissance du client (KYC) / lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En application de la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme *(ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009, décret n°2008-1087 du 2 septembre 2009 et les arrêtés en vigueur)* et des obligations de vigilance qui en découlent, **le demandeur doit impérativement joindre au formulaire de demande d'assurance-crédit signé, la copie des documents suivants** :

- copie des documents officiels d'identité en cours de validité du signataire, ainsi que de ses pouvoirs si ce dernier n'est pas le représentant légal de la société (*)
- copie des documents officiels d'identité, en cours de validité, du représentant légal [2] et des bénéficiaires effectifs [3] de l'exportateur
- table de capitalisation ou organigramme capitalistique détaillé de l'ensemble de la chaîne actionnariale de l'exportateur datée et signée par le représentant légal ou une **personne habilitée** et émanant de l'exportateur

Évaluation environnementale et sociale

L'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets [4] fait partie intégrante du processus d'instruction des demandes de garantie. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur des Approches Communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale.

Ces Approches Communes s'appliquent à tous les types de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public qui sont destinés à des exportations de biens d'équipement et/ou de services (à l'exception des exportations de matériel militaire, aéronautique, spatial ou de produits agricoles) et qui sont assortis d'un délai de remboursement de deux ans ou plus. L'évaluation est systématique pour les projets de plus de 10 M€ et/ou situés dans des zones sensibles sur le plan environnemental et social.

Les normes du pays hôte et les standards internationaux pertinents, en particulier ceux du Groupe Banque Mondiale, doivent être respectés. Ces standards concernent notamment la protection de l'environnement au sens large (protection de la biodiversité,climat, du patrimoine culturel, maîtrise des effluents liquides et des émissions atmosphériques, etc.), ainsi que la prise en compte des impacts sociaux/sociétaux (protection des travailleurs, déplacement de population, droits de l'homme, etc.).

Si le projet d'exportation répond au moins à un des critères d'éligibilité (contrat supérieur à 10 M€ ou situé en zone sensible), une évaluation environnementale et sociale approfondie doit être menée par Bpifrance Assurance Export. Le renseignement de l'annexe s'effectue en cochant les cases pertinentes et le cas échéant, en répondant aux questions posées. Les réponses fournies sont les données d'entrée permettant une analyse préliminaire du risque environnemental et social des projets.

À l'issue de cette évaluation, les projets sont classés en trois catégories (A, B, C) selon l'importance de leurs impacts potentiels. À chaque catégorie correspond un processus de gestion du risque environnemental et social et des exigences spécifiques. En fonction du risque, des conditions environnementales et sociales pourront être insérées dans la police.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la section « Évaluation environnementale et sociale » sur le site de Bpifrance Assurance Export :
https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/International/Assurance-Export/Evaluation-Environnementale-et-Sociale

* cf. notice explicative.

[1] Les établissements assujettis sont : « [.] une société employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros [.] ; [.] [les] établissements publics à caractère industriel et commercial employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe public dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 M€. » **Seuls sont concernés les établissements de crédit et les exportateurs; cette rubrique ne s'adresse pas aux autres demandeurs.**

[2] Non nécessaire pour :
- les sociétés cotées ou détenue au moins à 75% par une société cotée
- les institutionnels et les organismes publics.

[3] Pour une société, les bénéficiaires effectifs sont les personnes physiques qui in fine, détiennent directement ou indirectement 25% du capital ou des droits de vote. En cas d'absence de telle personne physique ayant un pourcentage de détention ≥ 25%, il y a lieu d'identifier la ou les personnes physiques qui exercent un pouvoir effectif de contrôle de la société.

[4] Les zones sensibles sont les parcs nationaux et autres zones protégées en vertu du droit national ou international, ou d'autres sites sensibles d'importance régionale, nationale ou internationale tels que les marais, les zones côtières remarquables, les forêts à biodiversité élevée, les zones revêtant une importance paysagère, archéologique ou culturelle et les zones présentant de l'importance pour les populations autochtones ou d'autres groupes vulnérables.

Les solutions de Bpifrance Assurance Export peuvent accompagner l'ensemble des établissements de crédit français et étrangers, elles sont proposées indépendamment des solutions de financement que peut proposer Bpifrance.

8. ANNEXES À COMPLÉTER

Caractéristiques de la demande	Annexes à transmettre dûment complétées
❑ Dans tous les cas, obligatoire pour chaque nouvelle demande de garantie	❑ Annexe Déclaration du demandeur/de l'exportateur relative à la lutte contre la corruption et à la protection des données personnelles (*) (à remplir par le demandeur et par chaque exportateur pour chaque opération)
❑ Un ou plusieurs établissement(s) de crédit sollicite(nt) une garantie	❑ Annexe Déclaration de l'établissement de crédit relative à la lutte contre la corruption et à la protection des données personnelles (*) (à remplir par chaque établissement de crédit pour chaque opération)
❑ Le contrat d'exportation répond-il à l'un des critères d'éligibilité de l'évaluation environnementale et sociale mentionnés dans la partie 3 du formulaire de demande d'assurance-crédit ?	❑ Annexe Impact Global, Environnemental et Social
❑ Il s'agit d'un marché de BTP ou comportant une part locale > 25 % du montant du contrat	❑ Annexe Travaux Publics
❑ Votre établissement est assujetti à l'obligation de conformité à l'article 17 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 »	❑ Annexe « Sapin 2 » – Questionnaire relatif à l'existence de procédures spécifiques d'identification et de prévention des risques de corruption au titre de la loi Sapin 2 (à remplir également par l'établissement de crédit même s'il n'a pas signé la demande de garantie, ne concerne pas le demandeur si différent de l'établissement de crédit ou de l'exportateur)
❑ Votre projet vous semble répondre aux critères d'éligibilité du Bonus environnemental tels qu'explicités dans la notice relative à l'annexe Bonus environnemental et vous sollicitez ce Bonus environnemental.	❑ Annexe Bonus Environnemental
❑ Les biens et/ou technologies exportés sont des biens et/ou technologies militaires et/ou à double usage visés par la réglementation française et/ou de toute autre réglementation étrangère équivalente applicable ❑ Les composants des biens exportés sont des composants militaires et/ou à double usage visés par la réglementation française et/ou de toute autre réglementation étrangère équivalente applicable	❑ Annexe Attestation relative aux biens

Date de la demande :

Nom et qualité du signataire dûment habilité :

Signature et cachet de la société / de l'établissement demandeur :

* cf. notice explicative.

Les solutions de Bpifrance Assurance Export peuvent accompagner l'ensemble des établissements de crédit français et étrangers, elles sont proposées indépendamment des solutions de financement que peut proposer Bpifrance.

Bpifrance Assurance Export
Agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État
SAS au capital de 30 000 000 euros - 815 276 308 RCS Créteil - N° TVA FR 29 815 276 308
Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex - **bpifrance.fr**